

Remise de peine

Par **Nounoupoun**, le **06/01/2007** à **23:52**

Quelqu'un pourrait-il éclairer ma lanterne sur la remise de peine? Quand ? Comment est -elle appliquée? Pour chaque peine de prison il y a remise de peine?
C'est un peu flou ...

Par **ryan**, le **10/01/2007** à **10:23**

décision administrative accordée généralement pour bonne conduite et dispensant d'une partie de la peine.

www.quid.fr/2005/34_10.htm

Je me souviens pas très bien : en fait en fonction de la condamnation il peut y avoir une certaine remise de peine. C'est à dire selon le nombre d'année à purger par le détenu un nombre d'année maximum peut lui être retiré mais au bout seulement d'un certains temps. (ex: 3 mois tous les 7 ans ou dans le genre)

Il y a une loi là dessus, j'ai rien trouver sur internet mais je sais qu'il y a eu un petit problème concernant son interprétation...